



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2021

DELIBERATION N°26032021-01

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six mars à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle d'Asile de Miré, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Liliane LANDEAU, 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : Madame Liliane LANDEAU, Monsieur Éric GUERIN, Monsieur Alain CLEMENCEAU, Monsieur Serge BEILLARD, Monsieur Florent DESETRES, Mme Murielle SIMON, Monsieur Daniel CLOUET, Madame Laure NITZEL, Monsieur Jean HARVEY, Monsieur Éric MENAGÉ, Monsieur Dominique BELLANGER.

Étaient absents et excusés : Madame Brigitte OLIGNON, Madame Nadia AUBRY, Madame Delphine HALARD, Madame Christelle VIGNAIS.

CONVOCATION DU 22 MARS 2021
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 15
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 11
NOMBRE DE VOTANTS : 15

Pouvoirs :

- Madame Brigitte OLIGNON a donné pouvoir à Mme Liliane LANDEAU pour la représenter lors de la séance du 26 Mars 2021.
- Madame Nadia AUBRY a donné pouvoir à Mme Liliane LANDEAU pour la représenter lors de la séance du 26 Mars 2021.
- Madame Delphine HALARD a donné pouvoir à M. Alain CLEMENCEAU pour la représenter lors de la séance du 26 Mars 2021.
- Madame Christelle VIGNAIS a donné pouvoir à M. Alain CLEMENCEAU pour la représenter lors de la séance du 26 Mars 2021.

Mme Laure Nitzel a été élue secrétaire de séance.

Délibération n° 01 : ATTRIBUTION DES LOTS 4, 6 ET 8 POUR LE PROJET DE GEOTHERMIE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition de la Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2131-1 et L.2131-2 et R.2131-5 ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délibération n°22022019 du Conseil municipal du 22 février 2019 approuvant le projet ;

VU la délibération n°08032021 du Conseil municipal du 08 mars 2021 attribuant les lots 1,2,3,5,7,8

VU le rapport d'analyse des offres ;

CONSIDERANT la modification du CCTP des lots 4 et 6 ainsi que la relance de la consultation relative à ces lots.

CONSIDERANT qu'en raison d'un changement dans le devis de la société GERAULT pour le lot 8, la société GERAULT se trouve en deuxième position dans le nouveau rapport d'analyse des offres. Il convient donc de réattribuer la lot 8.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'attribuer les marchés suivants :**

lot N°	DESIGNATION	ENTREPRISE	MONTANT TOTAL EN € HT
4	ISOLATION EXTERIEURE	FOUILLET	76 231.17 €
6	PLATERIE	VALLEE ATLANTIQUE	11 350.00 €
8	PEINTURE	VALLEE ATLANTIQUE	13 300,00 €
Total HT			100 881.17€

- **Autorise Madame le Maire à signer les marchés publics pour les lots 4,6 et 8 et tout document administratif y afférent et ses éventuels avenants.**
- **Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal 2021.**

Pour extrait conforme au registre,
Fait et délibéré en séance le 26/03/2021,
A Miré

Pour le Maire empêché,
La 1^{ère} Adjointe,
Liliane LANDEAU

